



BREVET PROFESSIONNEL MONITEUR VTT

Diplôme du Ministère des Sports
Ouvert à tous

Enseignez votre passion : vous en rêvez ?

Le BPJEPS «activités du cyclisme - mention VTT» permet d'encadrer le VTT contre rémunération (arrêté du 29/12/2011) et vous donne les prérogatives suivantes :

- mettre en œuvre des actions d'enseignement du vélo et de perfectionnement technique en VTT, y compris en VTT descente
- assurer l'entretien du matériel
- concevoir et valoriser les espaces, sites et itinéraires de pratique
- sensibiliser à l'environnement et au développement durable
- organiser et encadrer des randonnées sur une ou plusieurs journées.



PROGRAMME

Technique :

- analyse des techniques de pilotage VTT (trial, descente et cross-country)
- Perfectionnement technique personnel (trial et DH)
- Cartographie et orientation
- mécanique : réparation et gestion d'un parc de VTT

Pédagogie :

- pédagogie appliquée à l'enseignement VTT
- didactique du VTT
- perfectionnement technique (trial et descente)
- Connaissance des différents publics

Milieu professionnel :

- réglementation des sites de pratique et de l'activité
- marché de l'encadrement cycliste (l'offre et la demande)
- enseignement technique du VTT en anglais
- projet professionnel et montage de produits
- Organisation de randonnées et de raids VTT

Sélection : 28 JUIN 2017

Positionnement : 29 et 30 JUIN 2017

Formation : 602 heures du 4 septembre 2017

Au 28 juin 2018 (hors rattrapages)

Alternance : 560 heures en école de VTT

BPJEPS ACTIVITÉS DU CYCLISME

MENTION VTT



Durée de la formation :

16 semaines en centre de formation à VOIRON

+ 4 jours d'examen soit 602 H

+ 16 semaines en entreprise (560 H d'alternance)

Frais pédagogiques : 6020 €⁽¹⁾ net de taxe + 40 € de frais administratifs

Inscription aux TEP (obligatoire si vous ne les avez pas validé): 50€

Epreuves de sélection : Mercredi 28 juin 2017

- Parcours d'orientation chronométré + zones de maniabilité VTT
- Entretien professionnel et épreuve écrite

Positionnement : Jeudi 29 et Vendredi 30 juin 2017

- Présentation de la formation et élaboration du plan individuel de formation

Test d'exigence préalable à la mise en situation pédagogique : 28 septembre 2017

(pour encadrer seul des séances d'animation pendant la période d'alternance dans votre structure d'accueil⁽²⁾)

Alternance : 560 heures à réaliser du 29 septembre 2017 au 09 septembre 2018 dans une structure avec un tuteur diplômé moniteur VTT (CQC, BE VTT, BEESAC)

Périodes de formation :

du 4 septembre au 20 octobre 2017
du 6 au 24 novembre 2017
du 12 au 30 mars 2018
du 23 au 27 avril 2018
du 14 au 18 mai 2018
du 18 au 28 juin 2018

Certification : 18, 26,27,28 juin 2018 (+ en structure) Rattrapages en septembre 2018

Matériel à prévoir :

- VTT polyvalent (semi-rigide) avec pédales plates
- VTT tout suspendu enduro ou DH si possible
- équipement personnel (protections...)
- sac d'encadrement (trousse mécanique, pharmacie...)
- matériel pédagogique (chronomètre, plots...)
- ordinateur portable si possible

- (1) Prise en charge selon votre statut ; aide disponible pour le montage du dossier. Hébergement à votre charge. Possibilité d'hébergement collectif sur place.
- (2) Nous vous aidons à trouver votre structure d'accueil partout en France grâce à notre réseau professionnel.